



**PRÉFECTURE
DE POLICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 18 juin 2026

ANNULATION DE RASSEMBLEMENTS SPORTIFS EN PLEIN AIR EN RAISON DE LA VIGILANCE ORANGE CANICULE

Placé en vigilance orange canicule par Météo-France, le mercredi 17 juin à 16h00 pour un début du phénomène le jeudi 18 juin à 12h00, le département de Paris connaît une importante vague de chaleur qui va se poursuivre et devrait durer jusqu'à la semaine prochaine. Les températures pourront avoisiner les 40 °C et resteront très élevées dans la nuit.

Par ailleurs, Airparif, association de surveillance de la qualité de l'air en Île-de-France, a annoncé un épisode de pollution à l'ozone (O3) pour la journée d'aujourd'hui, jeudi 18 juin 2026, qui devrait se poursuivre dans la durée avec un dépassement persistant du seuil d'information et de recommandation fixé à 180 µg/m³.

La pratique sportive en cas de fortes chaleurs augmente fortement les risques pour la santé des participants et est donc à éviter quels que soient l'âge et la condition physique des personnes. L'ozone peut provoquer des irritations au niveau des yeux, des toux et des problèmes pulmonaires, surtout chez les enfants et les personnes asthmatiques.

Il appartient aux organisateurs d'événements d'anticiper les risques, d'adapter leur dispositif de sécurité, voire de reporter ou annuler l'événement lorsque le risque induit est trop important.

Aussi, au vu de l'épisode caniculaire et des risques qu'il entraîne, le préfet de Police a recommandé à certains organisateurs de manifestations publiques sportives en extérieur de les reporter ou de les annuler. Devant le refus de l'un d'entre eux et afin de prévenir tout risque, le préfet de Police a décidé de procéder à une interdiction par arrêté préfectoral (n°2026-00756).

De plus, dans ce contexte de fortes chaleurs, le préfet de Police appelle chacun, organisateurs d'événements comme participants, à la responsabilité et à la plus grande vigilance, pour tout rassemblement se tenant en extérieur ou dans des établissements non climatisés ou réfrigérés recevant du public. Il convient de suivre les recommandations sanitaires en adaptant son comportement :

- Reporter l'événement ou adapter les horaires en proscrivant les activités physiques intenses aux heures les plus chaudes, soit entre midi et 18 heures ;
- S'hydrater régulièrement sans attendre la sensation de soif et éviter l'alcool ;
- Manger en quantité suffisante et régulièrement en privilégiant les aliments crus et plats froids ;
- Porter des vêtements amples, légers et clairs, une casquette ou un chapeau, et des

lunettes de soleil et appliquer une protection solaire ;

- Limiter l'exposition à la chaleur en recherchant des zones ombragées, aérées ou équipées de systèmes de brumisateurs.

Le préfet de Police rappelle que la vigilance et l'anticipation constituent des impératifs essentiels pour garantir le bon déroulement des manifestations et la protection de tous.

Retrouvez les recommandations de l'ARS sur :

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/fortes-chaleurs-et-canicule-comment-se-proteger>

Retrouvez l'ensemble des recommandations sanitaires et comportementales sur :

<https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/>

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/>

www.airparif.asso.fr

Contact presse : ppcom@interieur.gouv.fr